

REUNION DU 28 JANVIER 2013

Etaient présents : Samuel **DUMAS**, Maire, (Procuration de Monsieur Pascal **FREMONT**), Pierre **VALOGNES**, 1^{er} Adjoint, Catherine **LEVEQUE**, 2^{ème} Adjoint, (Procuration de Mme **LALLEMAND** Nicolle, Monique **FERRUT**, Jean-Jacques **COLLEVILLE**, Pierre-Yves **LE BERRE**, Corinne **DURAND**, Sylviane **GOIN**, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Pascal **FREMONT** (Procuration à M. **DUMAS** Samuel), Nicolle **LALLEMAND** (Procuration à Mme **LÉVÊQUE** Catherine), Véronique **RICHARD**, Conseillers Municipaux.

Madame Catherine **LÉVÊQUE** a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 22/01/2013.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 08. - votants = 10.

2013-01

ADAPATATION STATUTAIRE DU SDEC ÉNERGIE

Monsieur le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale nécessite l'adaptation des statuts du SDEC Energie dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 20 décembre 2012, le comité syndical du SDEC Energie a approuvé l'adaptation des statuts. Préalablement, les élus ont été invités à débattre de ce projet au cours des 17 commissions locales d'énergie organisées du 1^{er} au 18 octobre 2012.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDEC Energie a notifié les nouveaux statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer des nouveaux statuts proposés.

Monsieur le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SDEC Energie.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les nouveaux statuts du SDEC Energie.

2013-002

REMBOURSEMENT DES BOUGIES ÉLECTRIQUES DE NOËL

Afin d'éviter un incendie lors de la veillée de Noël, la commune a décidé d'acheter des bougies électriques. N'ayant pas possibilité d'ouvrir un compte chez Ikéa, Monsieur **VALOGNES** a réglé la somme de 144,85 €. Le Conseil souhaite que cette somme lui soit remboursée.

2013-003

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame **BAUGE** pour le voyage scolaire qui a eu lieu en Allemagne, auquel a participé leur fille Emma **BAUGE** et dont le coût s'élevait à 123 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 45 € à Monsieur et Madame **BAUGE**.

2013-004

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame LE BERRE pour la classe découverte qui aura lieu à Asnelles du 02 au 05 avril 2013 et à laquelle participeront leurs fils Cosme et André et dont le coût s'élève à 105 € par enfant. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 45 € à Monsieur et Madame LE BERRE, par enfant, soit 90 €.

2013-005

AIDE VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame LÉVÊQUE pour le voyage qui a eu lieu à Saint-Gervais du 15 au 29 janvier 2013 et auquel a participé leur fils Auguste et dont le coût s'élève à 860.00 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 76 € à Monsieur et Madame LÉVÊQUE.

2013-006

DEVIS SVB

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise SVB pour l'entretien annuel des espaces verts de la commune, qui s'élève à la somme de 7 800.67 €. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le devis proposé.

2013-007

DÉCLASSEMENT ET RECLASSEMENT EN VOIRIE COMMUNALE DE LA RD 572B

Monsieur le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général, en date du 10 janvier 2013, proposant le déclassement de la RD 572B et son reclassement en voirie communale. Après en avoir délibéré, le Conseil accepte. La 572B sera donc reclassée en voirie communale sur une longueur de 470m jusqu'à sa jonction avec la RD 572 (PR 19 + 759 à 20 + 238).

2013-008

SUBVENTION CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

Monsieur le Maire présente la demande de subvention émanant de la chambre des métiers et de l'artisanat. Une apprentie est domiciliée sur la commune de Saint Loup Hors. Le Conseil accepte de verser la somme de 36.30 € pour cette apprentie.

2013-009

DEVIS ENROBÉS CHEMIN DES MARES

Suite à sa réunion du mois de décembre Monsieur le Maire était chargé de demander des devis pour faire les enrobés du chemin des Mares. Après étude de ces devis, le Conseil décide de retenir celui de l'entreprise MARTRAGNY, pour un montant de 77 377,13 € TTC. Monsieur le Maire est chargé de signer ce devis.

2013-010

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander l'Aide aux Petites Communes (APCR) pour les travaux d'enrobés du chemin des Mares.

2013-011

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à remplir un dossier de demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la mise en enrobés du chemin des Mares. Le montant total du devis de l'entreprise MARTRAGNY s'élève à 64 696,60 € H.T soit 77 377,13 € TTC.

Cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2013. Le plan de financement pour ces travaux est prévu ainsi :

- Fonds propres de la mairie	:	36 057,13 €
- Différentes subventions	:	41 320,00 €

(DETR, Réserve Parlementaire et APCR)

2013-012

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à demander une subvention auprès de Madame Isabelle ATTARD, députée du Calvados pour la mise en enrobés du chemin des Mares. Le montant total du devis s'élève à 64 696,60 € H.T.

2013-013

PLAN DE LA COMMUNE ET DU CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis d'edi-concept pour la réalisation de la cartographie du plan de la commune pour un montant total de 1 680,00 € HT et celui pour la réalisation du plan du cimetière pour un montant total de 900,00 € H.T.

2013-014

VITRAUX ÉGLISE

Suite à la dégradation des vitraux de l'église, un devis a été demandé à M. JAILLETTE de Trévières, sur les conseils de l'Architecte des Bâtiments de France. Un dossier a été envoyé à l'assurance de la commune. Le Conseil Municipal décide de retourner ce devis signé à M. JAILLETTE, d'un montant de 1 692,67 €. Un second devis avait été demandé pour rénover la métallerie. Le Conseil décide retenir ce devis d'un montant de 4 925,64 € TTC.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Bayeux Intercom et de la délibération du 20 décembre 2012, concernant le projet de plate-forme de traitement biologique de sables de fonderie et de terres souillées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de transmettre une motion à Monsieur le Préfet du Calvados pour tenter de mettre un terme à ce projet.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel DUMAS